



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 27/11/2024

Séance du jeudi 14 Novembre 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 7 novembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

La séance est ouverte à 18h45 et levée à 21h47

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Hasni ALEM, M. Frédéric BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°9), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Agathe HENRIET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°15), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUSSET

Procurations de vote : **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°15), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Sylvie WANLIN, Mme Valérie HALLER à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER à M. Patrick OUDOT (jusqu'à la question n°14 incluse), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Thise :** M. Pascal DERIOT à M. René BLAISON, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2024/2024.00365

Rapport n°26 - Avenant n°12 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Avenant n°12 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

	Date	Avis
Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement	09/10/2024	Favorable
Bureau	24/10/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Depuis la sortie du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL) des communes de Grand Besançon Métropole (GBM), le contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable en cours jusqu'en 2027 avec Gaz et Eaux est devenu tripartite. En conséquence, tous les avenants concernant l'une ou l'autre des parties, voire les deux, doivent être validés par le SIEHL et GBM, même s'ils ne modifient pas l'économie globale du contrat.

L'avenant n°12 concerne uniquement le territoire du SIEHL et porte sur l'intégration du Syndicat d'alimentation en eau potable du Plateau des Combes à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il appartient à GBM de valider le projet d'avenant pour que sa signature par Gaz et Eaux, le SIEHL et GBM lui donne effet exécutoire.

L'objet de l'avenant n° 12 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre GBM, le SIEHL et Gaz et Eaux est à l'initiative du SIEHL et ne concerne que son territoire.

Il porte sur l'extension du périmètre du SIEHL avec l'intégration du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Plateau des Combes (SIAEP PC) comportant trois communes desservant 2022 habitants : Fournets-Luisans, Fuans, Les Combes. L'objectif est de répondre aux obligations de transfert au 1^{er} janvier 2026 de la compétence eau potable des communes aux Communautés de communes, et de synchroniser cette adhésion-dissolution avec la fin du contrat de délégation de service public SIAEP PC au 31 décembre 2024.

Des travaux d'interconnexion entre le SIEHL et le SIAEP PC ont été réalisés afin de sécuriser l'alimentation en eau potable des 3 communes membres.

Ces travaux de l'ordre de 2,8 M€ sont subventionnés à hauteur de 1,3 M€.

La signature de l'avenant n° 12 n'a pas d'impact sur GBM.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n° 12 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 12 au Contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc BOUSSET
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon



**Avenant au Contrat pour l'exploitation par affermage
du Service Public de Distribution d'Eau Potable**

**Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
Société Gaz et Eaux**

Avenant n°12

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représenté par son Vice-Président, Monsieur Christophe LIME, agissant au nom et pour le compte de ladite Collectivité, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil de Communauté en date du 14 novembre 2024, et désignée dans ce qui suit par « GBM »,
D'une part,

Et,

Le **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL)**, représenté par son Président, Monsieur Philippe BOUQUET, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité Syndical en date du, désigné dans le texte qui suit par l'appellation « le SIEHL »,

Et,

La **société de distribution Gaz et Eaux**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 520 000 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 78 B 190, représentée par Monsieur Mathieu LARME, en qualité de Directeur Général Délégué, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « Le Délégué »,
D'autre part,

Préambule

Le SIEHL a confié à la Société de Distribution Gaz et Eaux la délégation de son service public de l'eau potable, pour une durée de 12 ans, par contrat visé en Sous-Préfecture le 16 juillet 2015 et modifié par l'avenant n°1 visé en Sous-Préfecture le 17 novembre 2016, par l'avenant n°2 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°3 visé en Sous-Préfecture le 22 août 2019, par l'avenant n°4 visé en Sous-Préfecture le 27 mars 2020, par les avenants n°5 et 6 visés en Préfecture le 10 janvier 2022, par l'avenant n°7 visé en Sous-Préfecture le 8 juillet 2022, par les avenants n°8 et 9 visés en Sous-Préfecture le 4 octobre 2022 et par l'avenant n°10 visé en Sous-Préfecture le 28 novembre 2023. Un avenant n°11 relatif au remplacement du bioxyde de chlore par le chlore est en cours de validation.

Le contexte de signature du présent avenant n°12 est le suivant :

La variation du périmètre du contrat avec l'adhésion des communes de l'ex-Syndicat du Plateau des Combes suite à sa dissolution au 1^{er} janvier 2025 : Les Combes, Fuans, Fournets-Luisans et la mise en service d'une nouvelle usine de pompage à Fuans pour alimenter ces communes

En conséquence de quoi, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant n°12

Le présent avenant n°12 au contrat de délégation a pour objet d'intégrer les communes du Syndicat du Plateau des Combes selon l'article 3.2 du contrat de DSP qui permet la révision du contrat suite à une variation du périmètre, l'ajout de nouveaux équipements et l'ajustement de l'assiette de volumes vendus conformément à l'article 43 du contrat de DSP.

L'avenant prend en compte au 1^{er} janvier 2025 une alimentation intégrale de l'ex-Syndicat du Plateau des Combes par les installations de la Haute-Loue et la nouvelle station de pompage de Fuans.

Les éventuels coûts d'achat d'eau à Morteau encore nécessaires à partir du 1^{er} janvier 2025 pour du secours ou pour raisons techniques restent le cas échéant à la charge du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue et ne sont pas intégrés dans le présent avenant.

Article 2 - Modification du périmètre

Le Syndicat du Plateau des Combes a sollicité le SIEHL pour adhérer au SIEHL le 1^{er} janvier 2025. Par délibération en date du 20 juin 2024, le SIEHL a approuvé cette adhésion.

L'adhésion des communes entrainera la dissolution automatique du SIAEP PC et les communes concernées deviendront membres du SIEHL.

Par ailleurs, l'actif et le passif, les droits et obligations du SIAEP PC seront transférés au SIEHL et ce dernier sera également substitué au SIAEP PC dans toutes ses délibérations et ses actes.

Par ailleurs, la réalisation d'une interconnexion des réseaux d'eau potable ainsi que la construction d'une station de pompage sont en cours de finalisation et permettront d'alimenter les communes de Fuans, Fournets-Luisans et Les Combes depuis les installations de la Haute-Loue.

Il convient d'intégrer ces nouveaux ouvrages au contrat de DSP (réseaux et ouvrages du Syndicat du Plateau des Combes et nouvelles installations de pompage et refoulement)

Les principales caractéristiques de ces ouvrages sont exposées en annexes 1,2 et 3.

Une mise à jour de l'inventaire du nouveau périmètre sera fournie par le délégataire au plus tard le 30/06/2025.

Article 3 - Intégration de nouvelles prestations

Le délégataire s'engage dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de l'avenant à la mise en place d'un javel pack et d'un analyseur de chlore à la station de Remonot. Le traitement UV de Remonot restera en place et sera utilisé jusqu'à la fin de la durée de vie des lampes. A ce terme, l'équipement sera démonté par l'exploitant, qui réalisera les modifications hydrauliques nécessaires dans le cadre du fonds de renouvellement usines.

Article 4 - Modification de l'assiette des Volumes

Le présent avenant intègre une assiette de volumes facturés supplémentaire hors VEG de 124 587 m³ soit une nouvelle assiette de référence de 3 792 634 m³ (3 668 047 m³ + 124 587 m³), hors VEG.

Article 5 – Articles du contrat modifiés par l'avenant n°12

Article 20 ACHATS D'EAU EN GROS

Un paragraphe est ajouté en fin d'article :

« Le présent avenant n'intègre pas de frais d'achat d'eau à Morteau pour l'alimentation des communes du nouveau périmètre. Le cas échéant, ceux-ci ne seront pas à la charge du délégataire. »

Article 35.2.2 Exécution :

- Pour les branchements :
 - Un programme prévisionnel de renouvellement de branchement de 263 branchements par an (augmentation de 8 unités par an à partir du 1^{er} janvier 2025)

Article 35.2.3 Financement et suivi des obligations de renouvellement

En crédit : les provisions prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat, soit :
DO1 « équipements électriques, électromécaniques, tuyauteries non enterrées, huisserie et métallerie dans les usines, surpresseurs et ressources » = 70 044 + 4112 = 74 156 € Hors Taxes.
DO2 « équipements hydrauliques » = 78 050 + 2 435 = 80 485 € Hors Taxes.

Article 39 : Rémunération du service

Le paragraphe 39.2.1 -Vente d'eau aux abonnés du service, modifié par les avenants 3, 6, 9 et 11 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Conformément à l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tarif de base facturé aux abonnés du service délégué par le fermier en contrepartie des charges qui lui incombent pour l'exécution du présent contrat est le suivant :

$$T = F + RXV$$

Où

F est une partie fixe semestrielle

R est une part proportionnelle au volume consommé en m³

Avec F0 et R0 définis en euros hors taxe comme suit :

Pour le périmètre SIEHL hors actualisation

€ valeur base contrat	Tarifs en vigueur Avant avenant	Tarifs Après avenant
Part fixe semestrielle F0	28.26	28.26
Part proportionnelle au volume consommé R0 (*)		
Du 1 ^{er} au 300 ^{ème} m ³	0.7728	0.7960
Du 301 ^{ème} au 1500 ^{ème} m ³	0.7315	0.7547
A partir du 1501 ^{ème} m ³	0.7011	0.7243

Pour le périmètre CUGBM (pour information)

€ valeur base contrat	CUGBM hors Avanne Aveney	Avanne Aveney
Part fixe semestrielle F0	28.26	28.26
Part proportionnelle au volume consommé R0 (*)		
De 0 à 3 m ³	0.0000	0.0000
A partir du 4 ^{ème} m ³	0.7831	0.8387

(*) pour N = 1 tel que défini ci-dessous

$R0 = 0 \text{ € HT /m}^3$ pour la 1^{ère} tranche de consommation annuelle définie comme suit :

1^{ère} tranche = de 0 à 3 m³ X (1+ (N-1)) avec N = nombre de logements déclarés par l'abonné

A cet effet, si l'abonné n'a pas informé le délégataire du nombre de logements desservis, il ne bénéficiera par défaut que de 3 m³ gratuits pour la période annuelle suivant de consommation.

L'abonné qui demandera une modification du nombre de logements retenus ne pourra bénéficier d'aucune rétroactivité. La nouvelle valeur ne s'appliquera que pour les années suivantes de consommation.

Est entendu que la première tranche de 0 à 3 m³ restera soumise à l'ensemble des redevances et taxes perçues pour le compte de tiers.

Ces prix ont été établis dans les conditions économiques du 1er janvier 2015 »

Article 39.2.2 Vente d'eau en gros traitée aux collectivités voisines

Une convention de vente en gros sera rédigée avant le 31 décembre 2024 avec Morteau. Les tarifs de vente en gros du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue et de son délégataire à Morteau seront régularisés via cette convention.

Article 43 Conditions de révision des tarifs

L'alinéa 2 de l'article 43 est remplacé par :

2) en cas de variation de plus de 10% du volume annuel global vendu (abonnés du service et autres Collectivités), calculé sur la moyenne des trois dernières années, le volume initial de comparaison étant 3 792 634 m³ (3 668 047 m³ + 124 587 m³)

Un alinéa est ajouté en fin d'article 43 :

« En fin d'année 2025, un état des consommations électriques de la nouvelle station de pompage sera réalisé et comparé à l'hypothèse du CEP à savoir **274 160 kw/an**. Au-delà d'un écart de +/- 10% par rapport à cette hypothèse, les parties conviendront d'un réajustement.

De la même manière, le taux de CSPE sur les consommations électriques étant en cours d'évolution, une hypothèse de 5 € / mWH en 2025 a été prise en compte pour les consommations de la nouvelle station de pompage (274 160 kw par an) mais cette hypothèse est susceptible d'être erronée. Les parties conviennent de se rencontrer pour faire un bilan sur ce point également en début 2026. »

Article 6 - Effet sur l'équilibre économique du contrat

Considérant les charges et les recettes supplémentaires affectées à l'exploitant, l'économie globale du contrat n'est pas modifiée (voir annexe 2)

Article 7 - Prise d'effet

Le présent avenant n°12 prendra effet le 1^{er} janvier 2025.

Article 8 - Lien avec le contrat d'origine et les avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11

Les articles, dispositions et annexes du contrat d'origine et des avenants n°1 à 11 non expressément modifiés par le présent avenant n°12 demeurent inchangés.

Fait en 3 exemplaires originaux à, le

Pour Gaz et Eaux,
Le Directeur Général Délégué,



Mathieu LARME

Pour Grand Besançon Métropole,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Christophe LIME

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue,
Le Président,

Philippe BOUQUET

Annexes

Annexe 1 : Description des ouvrages du Syndicat du Plateau des Combes

Annexe 2 : Inventaire des installations du SIE Plateau des Combes

Annexe 3 : Inventaire de la nouvelle installation de pompage et de refoulement depuis le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue (à intégrer sous 6 mois)

Annexe 4 : Schéma de principe des installations

Annexe 5 : Compte d'exploitation prévisionnel et détail

ANNEXE 1
Description des ouvrages du Syndicat du Plateau des Combes

Ressources	Remonot
Traitement	UV Remonot = sera remplacé par javellisation Rechloration Fuans Percerot Nb : rechlorations de Fuans et Grandfontaine supprimées lors de la mise en place de l'interconnexion
Stockage	Fuans Percerot 200 m3 Fournets la Loge 200 m3 Grand Mont 400 + 300 m3 Remonot 300 + 300 m3 Nb : réservoirs de Fuans village, Grandfontaine supprimés lors de la mise en place de l'interconnexion
Linéaire de réseau	60 276 ml
Compteurs	903 compteurs

ANNEXE 2
Inventaire des installations du SIE Plateau des Combes

A mettre à jour après mise en place de la nouvelle alimentation de pompage

Site : 56305 - RESERVOIR FOURNETS LA LOGE

Ouvrage	Equipement	Date de 1^{er} Attributs	
RESERVOIR FOURNETS LA LOGE / réservoir	CUVE	1990	Volume (m3) : 200. M3
	divers génie civil hors cuve		
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
RESERVOIR FOURNETS LA LOGE / réservoir / mesure volume	COMPTEUR DISTRIBUTION LA LOGE	2010	Numéro de série : D10X104181 Fabricant : ITRON Modèle : WOLTEX Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2010 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
	COMPTEUR REPARTITEUR LA LOGE	2010	Numéro de série : D10X062147 Fabricant : ITRON Modèle : WOLTEX Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2010 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
	COMPTEUR ADDUCTION LA LOGE	2013	Numéro de série : 0 Fabricant : 0 Modèle : 0 Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 0 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 60. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
RESERVOIR FOURNETS LA LOGE / Télétransmission	Datalogger LS42 SMS (Réservoir Fournets La Loge)		Numéro de série : 07-911-04882 Fabricant : SOFREL Modèle : LS 42 Numérotation du support de communication : 06 77 19 45 80 Support de communication : GSM
	Datalogger LS42 SMS (Répartiteur La Loge)		Numéro de série : 07-911-04695 Fabricant : SOFREL Modèle : LS42 Numérotation du support de communication : 06 77 19 42 80 Support de communication : GSM

Site : 56309 - RESERVOIR FUANS PERCEROT

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
RESERVOIR FUANS PERCEROT / réservoir			
	DATALOGGER LS42 SMS	2015	Numéro de série : 07-911-04690 Fabricant : SOFREL Modèle : LS 42 Numérotation du support de communication : 06 81 34 51 19 Support de communication : GSM
	CUVE	1990	Volume (m3) : 200. M3
DIVERS GENIE CIVIL HORS CUVE			
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
RESERVOIR FUANS PERCEROT / réservoir / prélèvement			
ROBINET DE PRELEVEMENT			
RESERVOIR FUANS PERCEROT / réservoir / mesure volume			
	COMPTEUR DISTRIBUTION COMMENES	2010	Numéro de série : 10X104180 Fabricant : ITRON Modèle : WOLTEX Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2010 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
RESERVOIR FUANS PERCEROT / réservoir / rechloration réseau			
	POMPE DOSEUSE JAVEL SUR BATTERIE	2015	Numéro de série : 09/14.568563 Fabricant : CIR Modèle : PULSATRON LS0254-VHC1-CA002 Capacité de dosage (l/h) : 0. L/H Tension nominale (V) : 12. V
	BAC JAVEL	2000	Fabricant : CIR Volume (m3) : 0.02 M3
	BATTERIE (2x)		Numéro de série : NVCE 120130-COTA Fabricant : ENERSOL Modèle : CLASSIC 130 Tension de charge : 12. V
	CANNE INJECTION REACTIF		Fabricant : 0
CANALISATIONS DIVERSES			
RESERVOIR FUANS PERCEROT / Général site			
CLOTURE			
ESPACES VERTS			
RESERVOIR FUANS PERCEROT / Armoire photovoltaïque			
	PANNEAU SOLAIRE	2022	
ARMOIRE PHOTOVOLTAIQUE			

Site : 56465 - RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / réservoir			
	DATALOGGUEUR RESERVOIR		Numéro de série : XX Fabricant : SOFREL
	à transférer / renouveler sur station UV remonot		Modèle : LS42 SMS Numérotation du support de communication : 07 00 00 01 34 14 94 Support de communication : GSM
	DATALOGGUEUR REGARD ARCES		Numéro de série : XX Fabricant : SOFREL
	à transférer/ renouveler sur compteur Bas du fartout		Modèle : LS42 SMS Numérotation du support de communication : 07 Support de communication : GSM
	CUVE 300 m3	1990	Volume (m3) : 300. M3
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
	CUVE 400 m3	1990	Volume (m3) : 400. M3
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / réservoir / mesure niveau			
	CAPTEUR DE NIVEAU RESERVOIR	1901	Numéro de série : 13210-7 Fabricant : PARATRONIC Modèle : CNR6 Longueur cable (m) : 10. M
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / réservoir / prélèvement			
	ROBINET DE PRELEVEMENT		
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / réservoir / mesure volume			
	COMPTEUR DISTRIBUTION LES ARCES	2023	Numéro de série : C23JI000160 Fabricant : DIEHL Modèle : Aquila Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2023 Code contrat AEG : 15592 Coefficient de lecture : 1 Comptage stratégique : Oui Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 4. Index maximum : 999999. Type de comptage stratégique : Aeg
	COMPTEUR VERS FOURNETS-LUISANS	2023	Numéro de série : I21MI951373 Fabricant : Itron Modèle : Woltex Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2021 Coefficient de lecture : 1 Comptage stratégique : Oui Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 4. Index maximum : 9999999. Type de comptage stratégique : Sectorisation
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / Bâtiment			
	divers regards sur le site		
RESERVOIR DU GRAND MONT SUR MORTEAU / Général site			
	clôture du site		
	espaces verts du site		

Travaux d'électrification en cours avec : armoire électrique, coffret fibre, télégestion , antintrusion à intégrer dans inventaire en 2025
LS 42 transférés sur autres sites

Site : 67677 - SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS / poste de surpression			
	ANTI-BELIER BALLON 300L*	2022	Numéro de série : 300GD4718 Fabricant : CHARLATTE Modèle : 0 Année de fabrication : 2020 Pression d'épreuve (bar) : 15. BAR Pression nominale (bar) : 10. BAR Volume (m3) : 0.3 M3
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
	SURPRESSEUR 1	2012	Numéro de série : 0 Fabricant : 0 Modèle : 0 Débit nominal (m3/h) : 0. M3/H HMT (mCE) : 0. M Puissance (kW) : 0. KW
	divers génie civil		
	SURPRESSEUR 2	2013	Numéro de série : 0 Fabricant : 0 Modèle : 0 Débit nominal (m3/h) : 0. M3/H HMT (mCE) : 0. M Puissance (kW) : 0. KW
SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS / poste de surpression / mesure pression refoulement			
	CAPTEUR DE PRESSION D'ASPIRATION	2016	Fabricant : 0 Modèle : 0
	CAPTEUR DE PRESSION	2013	Fabricant : 0 Modèle : 0
SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS / armoire générale BT			
	ARMOIRE GENERALE BT	2013	
SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS / armoire générale BT / comptage EDF			
	compteur électrique	2013	Coefficient de lecture : 1 Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
SURPRESSEUR DE FUANS RUE DES CRETS / Bâtiment			
	divers regards sur le site		

Site : 71622 - STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère Attributs	
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Station			
	LAMPE UV	2013	
	GENERATEUR UV	2006	Fabricant : UV BERSON Modèle : Abiotec série Proline EC+
	RADIATEUR		Fabricant : ETIREX SAS Modèle : CHROMATEX RIDT-020.2000W
	VANNE ELECTRIQUE (3x)	2014	Fabricant : BERNARD Modèle : OA6 400V Diamètre (mm) : 65. MM
	VANNE PAPILLON (2x)	2000	Fabricant : DANFOSS Soclas Diamètre (mm) : 80. MM
	VANNE PAPILLON (2x)	2000	Fabricant : DANFOSS Soclas Diamètre (mm) : 100. MM
	VANNE PAPILLON (2x)	2000	Fabricant : DANFOSS Soclass Diamètre (mm) : 50. MM
	CLAPET ANTI RETOUR (amont compteur distribution)	2000	Fabricant : SOCLA Diamètre (mm) : 100. MM
	REDUCTEUR DE PRESSION (arrivée achat d'eau)	2000	Fabricant : CLAVAL Modèle : AQUA 80-096/KCOS
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Station / mesure de volume			
	COMPTEUR VOLUME CEDE REMONOT	2017	Numéro de série : C17SE001617 Fabricant : SAPPEL Modèle : ALTAIR Agence de l'Eau : Oui Année de fabrication : 2017 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 40. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Station / mesure Turbidité			
	TURBIDIMETRE	2021	Numéro de série : S409BB05G00 Fabricant : ENDRESS HAUSER Modèle : Liquiline
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Armoire électrique			
	ARMOIRE ELECTRIQUE	2016	
	TELETRANSMISSION	2024	Numéro de série : SF0023107009299 Fabricant : Sofrel Modèle : S4w Numérotation du support de communication : 03 81 43 16 25 Support de communication : Gprs
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Armoire électrique / comptage EDF			
	compteur EDF	2022	Fabricant : SAGEM Coefficient de lecture : 1 Index de pose : 0. Index maximum : 999999.
STATION UV DE TRAITEMENT REMONOT / Bâtiment			
	Divers génie civil		

mise en place prévue d'un javellisatoion avec analyseur de chlore en 2025 en lieu et place de l'UV

Site : 71623 - RESERVOIR REMONOT

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
RESERVOIR REMONOT / réservoir	CUVE 1	1990	Volume (m3) : 300. M3
	divers génie civil hors cuve		
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
	CUVE 2	1990	Volume (m3) : 300. M3
RESERVOIR REMONOT / réservoir / mesure niveau	SONDE PIEZO	2014	Numéro de série : 0 Fabricant : 0 Modèle : 0
	POIRE DE NIVEAU BAS	2013	
RESERVOIR REMONOT / réservoir / mesure volume	COMPTEUR DISTRIBUTION REMONOT	2016	Numéro de série : I16M114252 L Fabricant : ITRON Modèle : WOLTEX WE100 Agence de l'Eau : Oui Année de fabrication : 2016 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 8. Index maximum : 9999999.
RESERVOIR REMONOT / Bâtiment	divers regards sur le site		
RESERVOIR REMONOT / Général site	clôture du site		
	espaces verts du site		

Site : 76333 - REGARD COMPTAGE LES COMBES

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
REGARD COMPTAGE LES COMBES / comptage	CHAMBRE DE COMPTAGE	2000	
	TUYAUTERIE	2000	Diamètre (mm) : 0. MM
	DATALOGGUEUR		Numéro de série : XX Fabricant : SOFREL Modèle : LS42 SMS Numérotation du support de communication : 07 00 00 01 33 88 66 Support de communication : GSM
REGARD COMPTAGE LES COMBES / comptage / mesure de volume	COMPTEUR DISTRIBUTION LES COMBES	03/10/2023	Numéro de série : I23BI075672 Fabricant : - ITRON Modèle : FLOSTAR Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2023 Code contrat AEG : 15592 Coefficient de lecture : 1 Comptage stratégique : Oui Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999. Type de comptage stratégique : Aeg

Site : 76334 - REGARD COMPTAGE DICLOS

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
REGARD COMPTAGE DICLOS / comptage			
	CHAMBRE DE COMPTAGE	2000	
	TUYAUTERIE	2000	
			Diamètre (mm) : 0. MM
	DATALOGGUEUR		Numéro de série : XX Fabricant : SOFREL Modèle : LS42 SMS Numérotation du support de communication : 07 00 00 01 33 62 68 Support de communication : GSM
REGARD COMPTAGE DICLOS / comptage / mesure de volume			
	COMPTEUR DISTRIBUTION DICLOS	2008	Numéro de série : D08XH066167 Fabricant : ACTARIS Modèle : WOLTEX Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2008 Code contrat AEG : 15592 Coefficient de lecture : 1 Comptage stratégique : Oui Type de comptage stratégique : Aeg

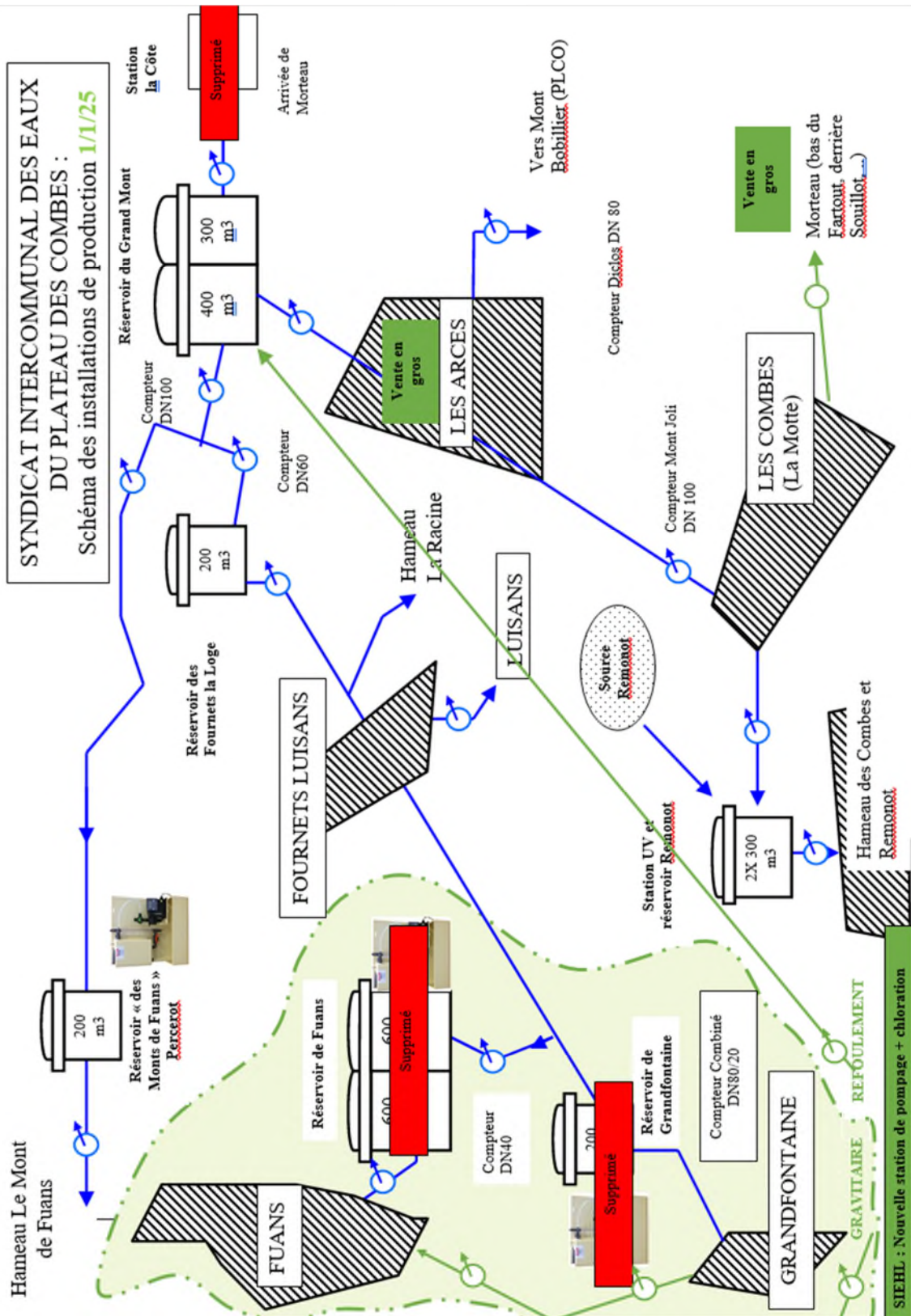
Site : 76335 - REGARD COMPTAGE LE LUISANS

Ouvrage	Equipement	Date de 1ère	Attributs
REGARD COMPTAGE LE LUISANS / comptage			
	CHAMBRE DE COMPTAGE	2000	
	TUYAUTERIE	2000	
			Diamètre (mm) : 0. MM
	Datalogger LS42 SMS		Numéro de série : 07-911-04694 Fabricant : SOFREL Modèle : LS 42 Numérotation du support de communication : 06 77 19 31 04 Support de communication : GSM
REGARD COMPTAGE LE LUISANS / comptage / mesure de volume			
	COMPTEUR DISTRIBUTION LE LUISANS	2010	Numéro de série : D10X104180 Fabricant : ITRON Modèle : WOLTEX Agence de l'Eau : Non Année de fabrication : 2010 Coefficient de lecture : 1 Diamètre (mm) : 100. MM Index de pose : 1. Index maximum : 999999.

ANNEXE 3
Inventaire de la nouvelle installation de pompage et de refoulement
depuis le Syndicat des eaux de la Haute-Loue

A intégrer sous 6 mois

ANNEXE 4
Schéma de principe des installations



ANNEXE 5
Compte d'exploitation prévisionnel et détail

En cours de rédaction